



Annuler un achat avec acompte

Par frenchangel, le 08/02/2009 à 21:40

Bonjour,

Nous avons acheter nos alliances à un bijoutier lors d'un salon du mariage en novembre dernier.

Maintenant mon ami a un doute sur son alliance et souhaite annuler la vente.

Nous avons versé un acompte de 300€ pour les 2 alliances.

Si nous annulons la vente d'une des 2 alliances, nous perdons une partie de l'acompte mais sommes-nous obliger de payer la totalité de la somme ?

Merci de votre aide.